

PROCES-VERBAL  
 CONSEIL MUNICIPAL  
 DU 12 MAI 2023

Nombre de conseillers				
En exercice	Présents	Absent exc.	Absent	Votants
13	12	1		13

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de :

M. Serge WOLLJUNG, Maire

Étaient présents		
M. WOLLJUNG Serge	M. GIRARD Guy	M. BOULANGE Philippe
M. MULLER Jean-Marie	Mme CAISSUTTI Claudie	Mme KRÄWER Alice
Mme MARTIGNON Sonia	M. MARTIN Michel	
M. POINSIGNON Gilles	Mme WAGNER Mirèse	
Mme LUBNAU Dominique	Mme PECYNA Carole	
Était absent excusé :		
M. FALLITO Giovanni	Pouvoir à Mme CAISSUTTI Claudie	
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Approbation du PV du Conseil Municipal du 30 mars 2023</li> <li>2. Eclairage LED : demande de subventions</li> <li>3. Application de la fongibilité des crédits</li> <li>4. Points divers</li> </ol>		

Le Conseil choisit pour secrétaire de séance Madame Mirèse WAGNER

## 1. APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2023

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 mars 2023.

## 2. ECLAIRAGE LED : DEMANDE DE SUBVENTIONS

**(DELIBERATION D2023-04-01)**

Rapporteur : Serge WOLLJUNG, Maire

**CONSIDERANT** la vétusté du parc de lampadaires et du niveau de consommation énergétique de l'éclairage public dans la commune ;

**CONSIDERANT** les nouvelles technologies et les substantielles économies par les lampes LED ;

**CONSIDERANT** la volonté du Conseil Municipal de transformer le parc de lampadaires publics en éclairage LED pour accompagner la transition écologique ;

**CONSIDERANT** les premiers investissements réalisés route de Sarrebruck pour transformer l'éclairage public en lampe LED ;

**CONSIDERANT** les investissements réalisés en 2022 sur une partie de la commune pour transformer l'éclairage public en lampe LED ;

**VU** la rentabilité estimée et le retour sur investissement prévu sur maximum 4 années ;

**VU** le coût projeté de l'opération ;

Estimation des travaux	HT en €	TTC en €
Fourniture et mise en place de luminaire TEKK avec réduction de puissance nocturne	42 020,40	50 424,48
<b>TOTAL</b>	<b>42 020,40</b>	<b>50 424,48</b>

Monsieur le Maire présente les différentes sources de financement de ce projet et demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter des subventions auprès des organismes concernés :

Organisme	Au titre de	Montant demandé
Etat	FONDS VERT (50 %)	21 010,20 €
CEE	Aides CEE (7,5 %)	3 151,53 €
Commune Silly-sur-Nied	Autofinancement	17 858,67 €
Commune Silly-sur-Nied	TVA	8 404,08 €
<b>Montant total TTC du projet</b>		<b>50 424,48 €</b>

**Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :**

- **AUTORISE** le Maire à solliciter auprès des organismes cités ci-dessus toutes subventions relatives à l'éclairage LED de la commune.

- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de ces subventions et la réalisation des travaux et à prendre en charge ultérieurement la gestion des équipements subventionnés.

### **3. APPLICATION DE LA FONGIBILITE DES CREDITS (DELIBERATION D2023-04-02)**

Rapporteur : Sonia MARTIGNON, adjointe au Maire

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

**VU** la délibération D2021-06-02 du 2 juillet 2021 adoptant l'application à partir du 1er janvier 2022 l'instruction budgétaire et comptable M57 par nature ;

**VU** la délibération D2023-03-01 du 30 mars 2023 approuvant le budget principal M57 pour l'année 2023 ;

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet enfin de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le Conseil Municipal à déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, le Maire informe les membres du Conseil Municipal de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

#### **Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :**

- **DECIDE** d'autoriser le Maire à procéder, à compter du 1er janvier 2023, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

### **4. POINTS DIVERS**

#### **4.1 PCAET (PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL)**

Monsieur le Maire présente le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) et résume la synthèse de ce dispositif. C'est un document stratégique définissant la politique du territoire pour répondre aux enjeux climatiques. Il se compose d'un diagnostic du territoire, d'une stratégie constituée d'objectifs à atteindre et d'un plan d'actions concrètes.

La Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange s'est engagée volontairement dans cette démarche afin de réduire ses émissions de gaz à effet de serre, de maîtriser sa consommation d'énergie, de développer les énergies renouvelables sur son territoire et d'améliorer la qualité de l'air et le cadre de vie des habitants.

Le diagnostic territorial est un outil permettant d'identifier les enjeux auxquels le territoire de la CCHCPP doit faire face et sur quels leviers d'action travailler.

#### **4.2 PROJET DE TERRITOIRE DE LA CCHCPP (COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT CHEMIN – PAYS DE PANGE)**

Monsieur le Maire présente le projet de territoire lancé par la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange.

Ce projet doit permettre d'élaborer la feuille de route de l'intercommunalité pour les 10 ans à venir sur les thèmes du service à la personne, de la transition écologique, de l'économie, du tourisme, de l'attractivité et d'autres sujets.

Cette démarche implique également la possibilité pour tous les habitants du territoire, de participer activement par la réponse à un questionnaire. La réussite de cette démarche tient au taux de participation à l'enquête.

La séance est levée à 21h15.

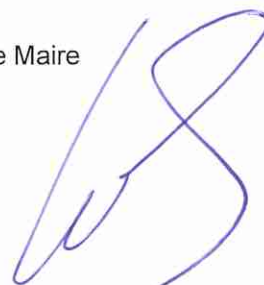
Fait à Silly-sur-Nied, le 17 mai 2023

La secrétaire de séance



Mirèse WAGNER

Le Maire



Serge WOLLJUNG